



HYDREAULYS

COMITÉ DU 28 JUIN 2021 À 17H30

COMPTE RENDU

Le lundi 28 juin 2021 à 17h30, le Comité du Syndicat Mixte HYDREAULYS, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence.

Date de la convocation : 21 juin 2021

Date d'affichage des délibérations : 8 juillet 2021

Date d'affichage du compte rendu : 6 juillet 2021

Sont présents :

CA VGP : Jacques ALEXIS, Jean-Philippe LUCE, Benoît RIBERT, Simon BONNE, Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François-Gilles CHATELUS, François DARCHIS, Xavier GUITTON, Bertrand SCHNEIDER

CA SBGS : Isabelle MESPELAERE

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

CC Gally Mauldre : Frédéric MUSILLAMI, Jérôme COTIGNY, Yves DEKEYREL

CC Cœur d'Yvelines : Patricia CHARTON

EPT GPSO : Jacques BISSON, Isabelle DORISON, Grégoire DE LA RONCIERE, Françoise BREUX, Francis MENET

CA SQY : Eva ROUSSEL, Frédéric PELEGRIN, Françoise BEAULIEU, Olivier AFONSO, Henri-Pierre LERSTEAU, Brigitte BOUCHET, Christian GRANDE

Absents excusés : Pascal THEVENOT, Gwilherm POULLENNEC, Richard LEJEUNE, Arnaud HOURDIN, Eric MARTIN, Pascale FLAMANT, Alain PELOSSE, Isabelle SATRE, Jean-Baptiste HAMONIC, Aurélien PERROT, Mathieu BOTOLO, Virginie AUBAUD, Roger ADELAIDE

Ont donné pouvoir : Richard RIVAUD à Jean-Philippe LUCE, Catherine BASTONI à Eva ROUSSEL

Assistaient également : Laurence BREUS Directeur Général des Services; Sandrine MESSAGER Ingénieur assainissement; Stéphane HABERT, Directeur des Finances et du contrôle des DSP; Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 17h30.

2021/08 : Installation d'un délégué suppléant pour le compte de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine suite à démission – Louveciennes

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

INSTALLE Monsieur Pascal HERVIER en qualité de délégué suppléant pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine au sein du Comité d'HYDREAULYS.

2021/09 : Rapport Annuel du Délégué SEVESC – BV OUEST (Transport et Traitement) – 2020

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation et de la remise du Rapport 2020 du Délégué du service public SEVESC pour BV OUEST (Transport et Traitement).

2021/10 : Rapport Annuel du Délégué SEVESC – BV EST (Transport) – 2020

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation et de la remise du Rapport 2020 du Délégué de Service Public SEVESC pour BV EST (Transport).

2021/11 : Rapport Annuel du Délégué SEVESC – Assainissement communal – 2020

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation et de la remise du Rapport 2020 du Délégué de Service Public SEVESC pour la compétence Assainissement communal.

2021/12 : Rapport Annuel du Délégué VEOLIA – STEP de Villepreux (Val de Gally) – Transport et Traitement – 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la présentation et de la remise du Rapport 2020 du Délégué de Service Public VEOLIA pour la STEP de Villepreux (Val de Gally) pour les compétences Transport et Traitement.

2021/13 : Rapport d'activité unique annuel – HYDREAULYS 2020

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

ADOpte le rapport unique retraçant les activités d'HYDREAULYS pour l'année 2020.

DONNE tous pouvoirs au Président pour transmettre ce document aux Maires des Communes et Présidents des Intercommunalités membres d'HYDREAULYS.

2021/14 : Compte de Gestion de l'exercice 2020 – HYDREAULYS assainissement

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

APPROUVE le compte de gestion 2020 d'HYDREAULYS pour la compétence assainissement établi par le Trésorier.

2021/15 : Compte Administratif de l'exercice 2020 - HYDREAULYS assainissement

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

CONSTATE que la comptabilité d'HYDREAULYS est identique aux écritures du Receveur conformément au certificat joint.

ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale jointe.

ADOpte le Compte Administratif d'HYDREAULYS pour la compétence assainissement pour l'exercice 2020.

2021/16 : Affectation du résultat du Compte Administratif 2020 - HYDREAULYS assainissement

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

CONSTATE que la balance générale du compte de résultat 2020 fait ressortir un excédent d'exploitation de 38 719 594,24 € et un déficit d'investissement de 10 933 281,47 € (dont 3 082 471,40 € de restes à réaliser) d'où un excédent global de 27 786 312,77 €.

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2020 s'élevant à la somme de :

-En dépenses d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour – 7 850 810,07 €

-En recettes d'investissement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) pour 10 933 281,47 €

-En recettes d'exploitation au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour le solde restant soit 27 786 312,77 €.

2021/17 : Décision Modificative n°1 – HYDREAULYS assainissement

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2021, telle que détaillée :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	26 186 312,77 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (6811)	1 800 000,00 €
TOTAL		28 016 312,77 €

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (70611)	-150 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (777)	380 000,00 €
002	résultat de fonctionnement reporté	27 786 312,77 €
TOTAL		28 016 312,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
001	Résultat d'investissement reporté	7 850 810,07 €		7 850 810,07 €
23	Immobilisations en-cours (2315)		3 508 373,40 €	3 508 373,40 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (139111)	380 000,00 €		380 000,00 €
020	dépenses imprévues	120 000,00 €		120 000,00 €
TOTAL		8 350 810,07 €	3 508 373,40 €	11 859 183,47 €

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	DM1	Restes à réaliser	Total
001	Résultat d'investissement reporté	10 933 281,47 €		10 933 281,47 €
13	Subventions d'investissement (13111)		425 902,00 €	425 902,00 €
021	Virement à la section d'investissement	26 186 312,77 €		26 186 312,77 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (281351)	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (1641)	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €
TOTAL		40 119 594,24 €	425 902,00 €	40 545 496,24 €

2021/18 : Compte de Gestion de l'exercice 2020 – HYDREAULYS GEMAPI

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

APPROUVE le Compte de Gestion 2020 d'HYDREAULYS pour la compétence GEMAPI établi par le Trésorier.

2021/19 : Compte Administratif de l'exercice 2020 – HYDREAULYS GEMAPI

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

CONSTATE que la comptabilité d'HYDREAULYS est identique aux écritures du Receveur conformément au certificat joint.

ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale jointe.

ADOpte le Compte Administratif d'HYDREAULYS pour la compétence GEMAPI pour l'exercice 2020.

2021/20 : Affectation du résultat du Compte Administratif 2020 – HYDREAULYS GEMAPI

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

CONSTATE que la balance générale du compte de résultat 2020 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 963 171,27 € et un excédent d'investissement de 184 848,39 € d'où un excédent global de 1 148 019,66 €.

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'investissement et de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2020 s'élevant à la somme de :

- En recettes d'investissement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour 184 848,39 €
- En recettes de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour le solde restant soit 963 171,27 €.

2021/21 : Décision Modificative n°1 – HYDREAULYS GEMAPI

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget 2021, telle que détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (6811)	200 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	763 171,27 €
TOTAL		963 171,27 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant
002	résultat de fonctionnement reporté	963 171,27 €
TOTAL		963 171,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL		0,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	184 848,39 €
023	Virement à la section d'investissement	763 171,27 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (28181)	200 000,00 €
TOTAL		1 148 019,66 €

2021/22 : Taux de la redevance Assainissement communal – 2021/2022

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

FIXE la redevance assainissement communal pour les collectivités ayant transférées cette compétence à HYDREAULYS à 0,125 €/HT/m³ jusqu'au 30 juin 2022.

AUTORISE et DONNE pouvoir au Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la redevance assainissement communal.

2021/23 : Taux des redevances Transport et Traitement – 2021/2022

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ETABLIT la redevance HYDREAULYS Traitement, sur le bassin STEP Carré de Réunion à : 0,95€/HT/m³ du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

ETABLIT la redevance HYDREAULYS Traitement + Transport, sur le bassin STEP Villepreux, à :
0,27€HT/m³ du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

ETABLIT une redevance HYDREAULYS Transport :

Pour les communes CA SQY : 0,22€HT/m³ du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021

0,24€HT/m³ du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Pour les autres communes : 0,32€HT/m³ du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

AUTORISE et DONNE pouvoir au Président, ou toute personne dûment habilitée, pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2021/24 : Avenant n°17 – DSP SEVESC (BV Ouest)

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant n°17 à la DSP SEVESC (BV OUEST).

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°17 à la DSP SEVESC (BV OUEST) et tout document y afférent.

DIT que l'avenant n°17 ne présente aucune incidence financière.

2021/25 : Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation et mise en compatibilité des PLUs de Fontenay-le-Fleury et Noisy-le-Roi – Remise en conformité de l'ouvrage de retenue de Rennemoulin

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, d'enquête parcellaire et de mise en compatibilité des PLUs (MecPLU) de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le Roi pour la réalisation de la remise en conformité de l'ouvrage de retenue de Rennemoulin.

APPROUVE le projet de remise en conformité de l'ouvrage de retenue de Rennemoulin ainsi que les dossiers d'enquête préalable et d'enquête parcellaire.

DEMANDE en application du Code de l'Expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

SOLLICITE de l'autorité compétente que soit engagée à l'encontre des propriétaires des emprises concernées, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

AUTORISE l'acquisition, par voie amiable et à défaut, par voie d'expropriation, des emprises nécessaires à la réalisation de l'opération.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à accomplir pour le compte d'HYDREAULYS toutes les démarches ou formalités que le recours à la procédure d'expropriation rendrait nécessaires.

DIT que le syndicat HYDREAULYS prendra en charge l'ensemble des coûts liés à la mise en compatibilité des PLUs des communes de Fontenay-le-Fleury et de Noisy-le-Roi.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

Compte rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 06 juillet 2021.

Marc TOURELLE
Président d'HYDREAULYS